

EXPERTS CONSEILS ASSOCIES

Commissariat aux Comptes – Expertise Comptable

LA FONDATION PARALYSIE CEREBRALE

Fondation reconnue d'utilité publique

Siret 492.500.087.00035
68, boulevard de Port Royal
75005 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 mars 2023



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 mars 2023

Au conseil d'administration de LA FONDATION PARALYSIE CEREBRALE,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de LA FONDATION PARALYSIE CEREBRALE relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

a. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

b. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2022 à la date d'émission de notre rapport.

III. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point de l'annexe des comptes « Faits Significatifs » concernant la signature au cours de l'exercice de 11 conventions pluriannuelles engageant la fondation dans un projet sur la période 2023-2027.

IV. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention

comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le trésorier.

VII. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de la fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 5 juin 2023

EXPERTS CONSEILS ASSOCIES SAS

Commissaire aux Comptes

Représentée par son Président

Laurent du SORBIER



FONDATION PARALYSIE CEREBRALE

68 boulevard DE PORT ROYAL

75005 PARIS 5

Siret : 49250008700035

COMPTES ANNUELS 2023

Exercice du 01/04/2022 au 31/03/2023

Bilan actif

CERTIFIE CONFORME
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

	Brut	Amortissement Dépréciation	Net au 31/03/2023	Net au 31/03/2022
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
<i>Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires</i>	48 439	48 439		4 175
Immobilisations corporelles				
<i>Autres immobilisations corporelles</i>	22 500	21 919	581	1 340
Immobilisations financières				
<i>Autres immobilisations financières</i>	11 047		11 047	10 512
Total I	81 985	70 358	11 627	16 027
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
<i>Créances usagers et comptes rattachés</i>	1 950		1 950	2 056
<i>Autres créances</i>	1 598		1 598	1 357
Autres postes de l'actif circulant				
<i>Valeurs mobilières de placement</i>	580 482	30 567	549 915	411 073
<i>Disponibilités</i>	707 742		707 742	971 070
<i>Charges constatés d'avance</i>	1 428 753		1 428 753	172 114
Total II	2 720 525	30 567	2 689 958	1 557 670
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	2 802 510	100 925	2 701 586	1 573 697
Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				

Bilan passif

CERTIFIE CONFORME
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

	au 31/03/2023	au 31/03/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
<i>Première situation nette établie</i>	1 000 000	1 000 000
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves		
Report à nouveau	312 586	609 572
Excédent ou déficit de l'exercice	-121 527	-296 986
Situation nette (sous-total)	1 191 059	1 312 586
Total I	1 191 059	1 312 586
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds dédiés		42 739
Total II		42 739
PROVISIONS		
Provisions pour charges	603	2 119
Total III	603	2 119
DETTES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	65 677	11 777
Dettes fiscales et sociales	34 322	34 295
Autres dettes	1 409 925	170 181
Total IV	1 509 924	216 253
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	2 701 586	1 573 697

(1) Dont à plus d'un an (a)	1 053 832
Dont à moins d'un an (a)	456 092
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	
(3) Dont emprunts participatifs	
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours	

Compte de résultat

CERTIFIE CONFORME
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

	Exercice N 31/03/2023	Exercice N-1 31/03/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de biens et de services		
<i>Ventes de prestations de services</i>	20 614	23 823
Produits de tiers financeurs		
<i>Ressources liées à la générosité du public</i>	443 100	424 546
Dont Dons manuels	237 989	282 922
Dont Mécénats	79 250	80 000
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	4 088	18 390
Utilisation des fonds dédiés	42 739	72 191
Autres produits	7	4
Total I	510 549	538 955
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	165 231	192 993
Aides financières	281 750	416 868
Impôts, taxes et versements assimilés	6 351	5 329
Salaires et traitements	127 128	128 238
Charges sociales	42 551	47 071
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	4 934	9 792
Autres charges	320	26 875
Total II	628 265	827 166
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-117 716	-288 211
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	11 342	7 811
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	3 563	
Total III	14 905	7 811
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	15 135	17 873
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	9 293	
Total IV	24 428	17 873
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	-9 522	-10 062

Compte de résultat

CERTIFIE CONFORME
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

	Exercice N 31/03/2023	Exercice N-1 31/03/2022
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	-127 238	-298 273
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	6 315	3 744
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	1 516	943
Total V	7 831	4 687
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	2 119	3 400
Total VI	2 119	3 400
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	5 711	1 287
Total des produits (I+III+V)	533 285	551 453
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	654 812	848 439
EXCEDENT OU DEFICIT	-121 527	-296 986

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Prestations en nature	17 576	
Bénévolat	63 788	67 141
Total	81 364	67 141
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Prestations en nature	17 576	
Personnel bénévole	63 788	67 141
Total	81 364	67 141

Annexe

Règles et méthodes comptables

CERTIFIE CONFORME
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Désignation de l'entité : FONDATION PARALYSIE CEREBRALE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2023, dont le total est de 2 701 586 euros

et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un déficit de 121 527 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2022 au 31/03/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

La Fondation Paralysie Cérébrale a pour vocation de promouvoir et soutenir la recherche sur la paralysie cérébrale, œuvrer pour la qualité des soins et la diffusion des connaissances et des bonnes pratiques.

Elle mène chaque année des appels à projets de recherche et attribue des bourses aux travaux les plus prometteurs. Ces appels à projets sont supervisés par son Conseil scientifique, composé de personnalités indépendantes et reconnues internationalement.

Créée en 2006 par des associations de parents et des professionnels de santé sous le nom de La Fondation Motrice, la Fondation Paralysie Cérébrale est reconnue d'utilité publique.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2023 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

CERTIFIÉ CONFORME
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de bureau : 3 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

A la date de clôture, est appréciée, en considérant les informations internes et externes à disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale.

Notes complémentaires

CERTIFIE CONFORME
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

FONDS PROPRES :

La dotation statutaire est enregistrée au compte 102 « Fonds associatifs sans droit de reprise ».

La dotation initiale de 1 470 000 euros comprenait 500 000 euros de l'Etat.

La dotation initiale de 1 470 000 euros comprenait 470 000 euros consommables.

Au 31/03/2023, le montant de la dotation statutaire s'élève à 1 000 000 euros.

PROVISIONS :

Provision pour congés payés et RTT :

La provision pour congés payés et RTT pour les salariés présents au 31/03/2023 s'élève à 11 270 euros.

Provision pour indemnités de fin de carrière :

La provision pour indemnités de fin de carrière est évaluée selon les hypothèses suivantes :

- L'augmentation annuelle des salaires est de 1% constant
- Le taux de rotation est de 5%
- Le taux d'actualisation est de 0.98%
- Le taux de charges sociales retenu est de 50%
- L'âge de départ à la retraite est de 65 ans.

Au 31 mars 2023, le montant de la provision pour indemnité de fin de carrière s'élève à 603 euros.

FONDS DEDIES :

Les fonds dédiés, sont les rubriques du passif qui enregistrent à la clôture de l'exercice, la partie des ressources dédiées par les donateurs à des programmes d'intervention de la Fondation Paralysie Cérébrale, qui n'a pas encore été utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

La contrepartie de ce passif est inscrite en charges au compte de résultat sous la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées » afin de constater l'engagement pris par la Fondation Paralysie Cérébrale de gérer de manière individualisée les ressources affectées à ces fondations.

La contrepartie de ce passif est inscrite en charges au compte de résultat sous la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées » afin de constater l'engagement pris par la Fondation Paralysie Cérébrale de gérer de manière individualisée les ressources affectées à ces fondations.

Notes complémentaires

CERTIFIE CONFORME
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le tableau, ci-après, synthétise l'évolution des fonds dédiés :

Variation des fonds dédiés issus de :	à l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	à la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	dont fonds correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Total	0	0	0	0	0	0	0
Contributions financières d'autres organismes							
Total	0	0	0	0	0	0	0
Ressources liées à la générosité du public							
FCP CAP BREST	42 739	0	42 739			0	
Total	42 739	0	42 739	0	0	0	0
TOTAL	42 739	0	42 739	0	0	0	0

DONS :

Les dons sont enregistrés sur la base de leur encaissement. Toutefois, les dons (par chèque, virement) datés d'avant la clôture et reçus après celle-ci sont comptabilisés sur l'exercice pour tenir compte des délais postaux et administratifs. Ils font l'objet d'un reçu fiscal au titre de l'exercice.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE :

La contribution volontaire en nature est composée de 2 830 heures. Cette contribution est évaluée en fonction de temps passé et des personnes impliquées dans ces missions. Ainsi chaque heure est évaluée à deux SMIC horaires soit 63 788 €.

- Mission sociale pour un montant total de 47 931 €
- Collecte pour un montant total de 7 930 €
- Fonctionnement pour un montant total de 7 927 €

ASSUJETISSEMENT AUX IMPOTS COMMERCIAUX :

Les activités réalisées par la Fondation Paralysie Cérébrale, ne présentent pas un caractère lucratif. Il en résulte que la Fondation Paralysie Cérébrale n'est pas soumise aux impôts commerciaux.

Notes complémentaires

CERTIFIE CONFORME
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES :

Le montant comptabilisé des honoraires du commissaire aux comptes au titre de la mission légale de contrôle des comptes annuels s'élève à 4 620 €.

EFFECTIF :

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, l'effectif moyen employé par la Fondation Paralysie Cérébrale est de 3 Equivalents Temps Plein.

Notes sur le bilan

CERTIFIE CONFORME
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	48 439			48 439
Immobilisations incorporelles	48 439			48 439
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagement divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	22 500			22 500
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	22 500			22 500
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	10 512	535		11 047
Immobilisations financières	10 512	535		11 047
ACTIF IMMOBILISE	81 450	535		81 985

Notes sur le bilan

CERTIFIE CONFORME
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	44 264	4 174		48 439
Immobilisations incorporelles	44 264	4 174		48 439
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	21 159	759		21 919
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	21 159	759		21 919
ACTIF IMMOBILISE	65 424	4 934		70 358

Notes sur le bilan

CERTIFIE CONFORME
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 443 348 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	11 047		11 047
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 950	1 950	
Autres	1 598	1 598	
Charges constatées d'avance	1 428 753	374 921	1 053 832
Total	1 443 348	378 469	1 064 879
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
DONS - PRODUITS À RECEVOIR	1 590
INTÉRÊTS COURUS À RECEVOIR	873
Total	2 463

Notes sur le bilan

CERTIFIE CONFORME
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	2 119		1 516		603
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	2 119		1 516		603
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles			1 516		

Notes sur le bilan

CERTIFIE CONFORME
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 509 924 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	65 677	65 677		
Dettes fiscales et sociales	34 322	34 322		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 409 925	356 093	1 053 832	
Produits constatés d'avance				
Total	1 509 924	456 092	1 053 832	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	8 985
DETTES PROVIS. PR CONGÉS À PAYER	11 270
CHARGES SOCIALES S/CONGÉS À PAYER	4 651
Total	24 905

Notes sur le bilan

CERTIFIE CONFORME
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATÉES D AVANCE	1 426 964		
Total	1 426 964		

Faits significatifs

CERTIFIE CONFORME
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

Projet Ensemble :

La Fondation a conclu, au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, au titre du projet ENSEMBLE, 11 conventions financières de recherche pluriannuelles 2022-2026 pour un montant global de 1 499 680 €. Au 31 mars 2023, une convention d'un montant de 83 200 était en attente de signature.

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2023, le montant comptabilisé au compte de résultat s'élève à 149 968 €.

Afin de donner une image la plus fidèle possible dans ses comptes du montant de l'enveloppe globale et de la charge de l'exercice, la fondation a comptabilisé en charge l'intégralité du budget des conventions (voir ci-après). La dette sera réduite des subventions réellement versées au cours de chaque exercice.

A la clôture de l'exercice clos le 31 mars 2023, une charge constatée d'avance a été comptabilisée à l'actif du bilan afin de neutraliser les engagements de versements à venir. Ce compte sera diminué des montants prévus à la convention pour chaque exercice.

En cas d'interruption d'une de ces conventions avant son terme, les sommes non versées seront reprises en produit et le solde des charges constatées d'avance concerné annulé.

Répartition Budgétaire	Total	Année budgétaire
Signature convention	130 K€	2022/2023
Versement octobre 2022	131 K€	2022/2023
Versement avril 2023	149 K€	2023/2024
Versement octobre 2023	178 K€	2023/2024
Versement avril 2024	216 K€	2024/2025
Versement octobre 2024	216 K€	2024/2025
Versement avril 2025	206 K€	2025/2026
Versement octobre 2025	176 K€	2025/2026
Versement avril 2026	91 K€	2026/2027
Rapport final 2026	90 K€	2026/2027
Total	1 583 K€	

Projet CAP :

Hormis un avenant signé au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023, d'un montant de 15 000 euros, le projet CAP s'est achevé au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023.

Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2023, le montant comptabilisé au compte de résultat s'élève à 5 000 €.

Afin de donner une image la plus fidèle possible dans ses comptes du montant de l'enveloppe globale et de la charge de l'exercice, la fondation a comptabilisé en charge l'intégralité du budget de l'avenant. La dette sera réduite des subventions réellement versées au cours de chaque exercice.

Faits significatifs

CERTIFIE CONFORME
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

A la clôture de l'exercice clos le 31 mars 2023, une charge constatée d'avance a été comptabilisée à l'actif du bilan afin de neutraliser les engagements de versements à venir. Ce compte sera diminué des montants prévus à l'avenant pour chaque exercice.

En cas d'interruption de l'avenant avant son terme, les sommes non versées seront reprises en produit et le solde des charges constatées d'avance concerné annulé.

Notes sur le Compte d'Emploi de Ressources (CER)

CERTIFIE CONFORME
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

1) CADRE JURIDIQUE :

La Fondation Paralysie Cérébrale faisant appel à la générosité publique au regard de l'article 3 de la loi de 1991 et conformément aux dispositions comptables du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018, les comptes annuels de l'exercice comprennent le Compte d'Emploi des Ressources collectées auprès du public (CER).

Le CER est destiné à mettre en perspective les dons collectés et les coûts des moyens mis en œuvre et à permettre un contrôle de l'utilisation des dons collectés et de la conformité de leur utilisation à l'objectif de la collecte annoncé préalablement.

2) REGLES DE PRESENTATION DES RESSOURCES COLLECTEES PAR ORIGINE ET DE LEURS EMPLOIS PAR DESTINATION :

Le compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public se compose de trois tableaux :

2.1) Tableau 1 : Ressources par origine et Emplois par destination

2.1.1) Les ressources par origine :

- Ressources liées à la générosité du public :

Les ressources de la Fondation Paralysie Cérébrale sont issues principalement de la générosité du public.

✓ Les cotisations sans contrepartie

✓ Les dons, legs et mécénats

Pour la Fondation Paralysie Cérébrale, les dons et les mécénats sont collectés directement auprès de personnes physiques ou de personnes morales.

✓ Les autres ressources liées à la générosité du public

- Reprises sur provisions et dépréciations

- Utilisation des fonds dédiés antérieurs :

Le montant de ce poste correspond au solde des ressources collectées auprès du public et affectées mais non utilisées au 31/03/2022 qui a été reporté.

Notes sur le Compte d'Emploi de Ressources (CER)

CERTIFIE CONFORME
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

2.1.2) Les emplois par destination :

Les emplois du CER se composent de trois rubriques principales : Les missions sociales, les frais de recherche de fonds, les frais de fonctionnement.

- **Missions sociales**

La fondation Paralysie Cérébrale exerce directement ses missions sociales conformément à son objet décrit dans les informations générales.

- **Frais de recherche de fonds**

Dans le compte de résultat de la Fondation Paralysie Cérébrale, les dépenses de recherche de fonds correspondent aux :

- frais de développement et de recherche de ressources,
- frais d'information et de communication.

- **Frais de fonctionnement**

Les frais de fonctionnement correspondent aux charges directes liées au fonctionnement.

- **Dotations aux provisions et dépréciations**

- **Reports en fonds dédiés de l'exercice**

Le montant de ce poste correspond au solde des ressources collectées auprès du public et affectées mais non utilisées au 31/03/2023 qui est reporté.

2.2) Tableau 2 : Ressources reportées liées à la générosité du public, hors fonds dédiés

Le montant des ressources reportées liées à la générosité du public hors fonds dédiés est égal au solde des fonds propres disponibles collectées auprès du public, sous déduction de la quote-part des valeurs nettes comptables des immobilisations et des subventions d'investissement.

Par ailleurs, compte tenu de l'origine des ressources de la fondation Paralysie Cérébrale indiquée au paragraphe 2.1.1, le montant des ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice hors fonds dédiés est égal aux fonds propres du 31/03/2023, sous déduction de la quote-part des valeurs nettes comptables des immobilisations et des subventions d'investissement au 31/03/2023.

L'excédents ou l'insuffisance de la générosité du public comprend le résultat de l'exercice, les apports directs au fonds statutaire en vertu des conventions de donation et les fonds affectés aux apports avec droit de reprise en vertu des conventions de donation.

2.3) Tableau 3 : Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature correspondent au bénévolat et à la mise à disposition d'affichage reçu par la fondation Paralysie Cérébrale.

Compte d'Emploi de Ressources (CER)

CERTIFIE CONFORME
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC

EMPLOIS PAR DESTINATION		31/03/2023	31/03/2022	RESSOURCES PAR ORIGINE	
RESSOURCES DE L'EXERCICE					
1. Missions sociales		359 977	514 212		424 546
1.1. Réalisées en France		277 731	252 062		464 854
- Actions réalisées par l'organisme		78 228	97 342		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France		199 504	154 720		424 546
1.2. Réalisées à l'étranger		82 246	262 150		344 546
- Actions réalisées par l'organisme					80 000
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger		82 246	262 150		21 754
2. Frais de recherche de fonds		123 619	138 671		
2.1. Frais d'appel à la générosité du public		123 619	138 671		
2.2. Frais de recherche d'autres ressources					
3. Frais de fonctionnement		151 146	167 891		
TOTAL DES EMPLOIS		634 743	820 774		424 546
4. Dotations aux provisions et dépréciations		20 069	27 665		5 079
5. Reports en fonds dédiés de l'exercice					42 738
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE					72 191
TOTAL		654 812	848 439		351 702
TOTAL DES RESSOURCES				464 854	848 439
2. Reprises sur provisions et dépréciations				5 079	
3. Utilisation des fonds dédiés antérieurs				42 738	
DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE				142 141	
TOTAL				654 812	
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)					
(+)				-66 795	
(-)				-142 141	
EXCÉDENT ou (-) insuffisance de la générosité du public					284 907
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice					-351 702
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)					
TOTAL				-208 936	
TOTAL					-66 795
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
EMPLOIS DE L'EXERCICE					
1. Contributions volontaires aux missions sociales		47 931	40 618		
Réalisées en France		47 931	40 618		
Réalisées à l'étranger					
2. Contributions volontaires à la recherche de fonds		25 506	2 396		
3. Contributions volontaires au fonctionnement		7 927	24 127		
TOTAL		81 364	67 141		
TOTAL		81 364	67 141		67 141
RESSOURCES DE L'EXERCICE					
1. Contributions volontaires liées à la générosité du public				81 364	
Bénévolet				63 788	
Prestations en nature				17 576	
Dons en nature					
TOTAL				81 364	
TOTAL					67 141
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC					
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE					
(-) Utilisation				42 738	
(+ Report)				42 738	
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE				0	
TOTAL					42 738

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public :

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		31/03/2023	31/03/2022
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE			
(-) Utilisation		42 738	114 930
(+ Report)		42 738	72 191
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE		0	42 738

Notes sur le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD)

CERTIFIE CONFORME
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

1) CADRE JURIDIQUE :

La Fondation Paralysie Cérébrale faisant appel à la générosité publique au regard de l'article 3 de la loi de 1991 et conformément aux dispositions comptables du règlement ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018, les comptes annuels de l'exercice comprennent un Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD).

Le Compte de Résultat par Origine et Destination est destiné à communiquer une information sur :

- les produits par origine, en réalisant une distinction entre les produits liés à la générosité du public et ceux qui ne le sont pas,
- les charges par origine et destination.

2) REGLES DE PRESENTATION DES RESSOURCES COLLECTEES ET DE LEURS EMPLOIS :

2.1. Produits du CROD :

- **Les produits liés à la générosité publique comprennent :**
 - ✓ Les cotisations sans contrepartie,
 - ✓ Les dons, legs et mécénat (dons manuels, legs, donation et assurance-vie, mécénat) : Les ressources de la Fondation Paralysie Cérébrale sont toutes issues de la générosité du public (ressources collectées directement auprès de personnes physiques ou de personnes morales).
 - ✓ Les autres produits liés à la générosité du public : les produits financiers générés par les placements et investissements réalisés grâce aux dons et mécénats collectés directement auprès de personnes physiques ou de personnes morales
- **Les produits non liés à la générosité publique comprennent :**
 - ✓ La sous-location de bureaux
- **Les subventions et autres concours publics,**
- **Les reprises sur provisions et dépréciations,**
- **Les utilisations des fonds dédiés antérieurs.**
Le montant de ce poste correspond au solde des ressources collectées auprès du public et affectées mais non utilisées au 31/03/2022 qui a été reporté.

Notes sur le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD)

CERTIFIE CONFORME
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

2.2) Les charges par origine et destination reprennent :

- Les missions sociales :

- ✓ Réalisées en France (actions réalisées par l'organisme et les versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France)
- ✓ Réalisées à l'étranger (actions réalisées par l'organisme et les versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France)

Les missions sociales de la fondation Paralysie Cérébrale sont principalement réalisées en France.

- Les frais de recherche de fonds :

- ✓ Les frais d'appel à la générosité du public,
- ✓ Les frais de recherche d'autres ressources.

- Les frais de fonctionnement

- Les dotations aux provisions et dépréciations

- Les impôts sur bénéfice

- Les reports en fonds dédiés de l'organisme

Le montant de ce poste correspond au solde des ressources collectées auprès du public et affectées mais non utilisées au 31/03/2023 qui est reporté.

Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD)

CERTIFIE CONFORME
LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

A - Produits et charges par origine et destination	31/03/2023		31/03/2022	
	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
Produits par origine				
1 - Produits liés à la générosité du public	464 853	464 853	424 546	424 546
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat	443 100	443 100	424 546	424 546
- Dons manuels	363 850	363 850	344 546	344 546
- Legs, donations et assurance-vie				
- Mécénat	79 250	79 250	80 000	80 000
1.3 Autres produits liés à a générosité du public	21 753	21 753		
2 - Produits non liés à la générosité du public	20 614		54 715	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	20 614		54 715	
3 - Subventions et autres concours publics				
4 - Reprises sur provisions et dépréciations	5 079	5 079		
5 - Utilisations des fonds dédiés antérieurs	42 738	42 738	72 191	72 191
Total	533 284	512 670	551 452	496 737
Charges par destination				
1 - Missions sociales	359 977	359 977	514 212	514 212
1.1 Réalisées en France	277 731	277 731	252 062	252 062
- Actions réalisées par l'organisme	78 228	78 228	97 342	97 342
- versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	199 504	199 504	154 720	154 720
1.2 Réalisées à l'étranger	82 246	82 246	262 150	262 150
- Actions réalisées par l'organisme				
- versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	82 246	82 246	262 150	262 150
2 - Frais de recherche de fonds	123 619	123 619	138 672	138 672
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	123 619	123 619	138 672	138 672
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - Frais de fonctionnement	151 146	151 146	167 891	167 891
4 - Dotations aux provisions et dépréciations	20 069	20 069	27 665	27 665
5 - Impôts sur les bénéfices				
6 - Reports en fonds dédiés de l'exercice				
Total	654 812	654 812	848 440	848 440
Excédent ou Déficit	-121 527	-142 141	-296 988	-351 703

B - Contributions volontaires en nature	31/03/2023		31/03/2022	
	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
Produits par origine				
1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public	81 364	81 364	67 141	67 141
Bénévolat	63 788	63 788	67 141	67 141
Prestations en nature	17 576	17 576		
Dons en nature				
2 - Contributions volontaires non liées à la générosité du public				
3 - Concours publics en nature				
Prestations en nature				
Dons en nature				
Total	81 364	81 364	67 141	67 141
Charges par destination				
1 - Contributions volontaires aux missions sociales	47 931	47 931	40 618	40 618
Réalisées en France	47 931	47 931	40 618	40 618
Réalisées à l'étranger				
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds	25 506	25 506	2 396	2 396
3 - Contributions volontaires au fonctionnement	7 927	7 927	24 127	24 127
Total	81 364	81 364	67 141	67 141
Excédent ou Déficit				